Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261103-2026_143_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CRÉATION D'EMPLOIS TECHNIQUES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (4.2)

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	23
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation du Conseil :	**23 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation :	**23 octobre 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENNINCK, REI (adjoints), Mesdames LUZZI, ASSENARE, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLOT, VUILLIOT, PELLETIER, MARTINEZ et Messieurs LEVITRE, ROBBEZ, SIGAUD, PUGNET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme PONTILLE donne pouvoir à Mme PELLETIER,
Mme GERVIER donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme GAYET-CHICHIGNOUD donne pouvoir à Mme MARTINEZ,
M. MORENO donne pouvoir à M. REI,
M. CADOUX donne pouvoir à M. DUNAND,
M. LOUHACHI donne pouvoir à M. PELLÉ,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme COSSARD
M. BOCQUET donne pouvoir à M. FILLION.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-23 1° et L.332-23 2°,

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, la délibération devant mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération l'autorité territoriale est habilitée à recruter,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins des services voirie et espaces verts durant la saison hivernale, il y aurait lieu de créer :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- Un emploi à temps complet d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique au service des espaces verts pour une durée de six mois ;
- Un emploi à temps complet d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique au service voirie pour une durée de six mois.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer 2 emplois pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de six mois répartis de la façon suivante :

  - Un emploi à temps complet d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique au service des espaces verts pour une durée de six mois ;
  - Un emploi à temps complet d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique au service voirie pour une durée de six mois.

- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures,

- **INDIQUE** que le Comité social territorial (CST) est informé de cette évolution du tableau des emplois,

- **DÉCIDE** que la rémunération sera fixée entre le 1er et le 8e échelon du grade d'adjoint technique, selon l'expérience de l'agent recruté,

- **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 03 novembre 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX
01170

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 novembre 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261103-2026_143_DEL-DE